

Camping Les Mancellières

CONTRAT DE RESERVATION

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél fixe : Portable :
Email :
Nom et n° allocataire si aide VACAF :
Camping connu par :
Immatriculation(s) véhicule(s) :
Animal (hors cat. 1 et 2) : Race N° carnet vaccination
Prénom

PARTICIPANTS AU SEJOUR

Noms	Prénoms	Date de naissance

JE RESERVE UN EMPLACEMENT :

Arrivée le après 14h Départ le avant 12h nuits

- Tente Caravane Camping-car
 Animal Electricité Frigo 3,50€ / jour Barbecue 1,50€/jour

JE RESERVE UNE LOCATION :

- A la semaine Pour un weekend
Arrivée le entre 16h et 19h Arrivée le après 10h
Départ le avant 10h Départ le avant 18h

- Bungalow avec auvent 5pl M-H 4 pl (terrasse et tv)
 Chalet 5pl (terrasse couverte et tv) M-H 4/6pl ECO
 M-H 2/4 pl 20m2 (terrasse et tv) M-H 4/6pl (terrasse et tv)
 M-H 2/4pl 23m2 (terrasse et tv) M-H 5/7pl (terrasse et tv)
 M-H Eco 4pl M-H 6/8pl (terrasse et tv)

LOCATION SUPPLEMENTAIRE :

- Lit bébé 3€/jour = 18,20€ la semaine Nbr X durée jours
 Chaise bébé 3€/jour = 18,20€ la semaine Nbr X durée jours
 Barbecue 1,50€/jour = 8,40€ la semaine Nbr X durée jours
 Forfait animal 25€ la semaine

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

• Avant tout envoi de réservation, téléphonez pour connaître les disponibilités.

• La réservation est définitive à réception des arrhes :

- Pour les emplacements, la réservation sera accompagnée d'un chèque de 100 € à titre d'arrhes, déductibles du montant du séjour, et de 20 € de frais de dossier ou 30€ si dossier Vacaf. Le solde du séjour sera à régler le jour de votre arrivée.

- Pour les locations, la demande doit être accompagnée d'un règlement correspondant à 25 % du montant total du séjour et de 20 € de frais de dossier ou 30€ si dossier Vacaf. Le solde du séjour sera à régler au plus tard 4 semaines avant votre arrivée (possibilité de payer en plusieurs fois sans frais). Si vous réservez moins de 4 semaines avant le début du séjour, vous réglez la totalité du séjour à la réservation.

• A défaut de paiement intégral 4 semaines avant votre arrivée, le camping se réserve le droit de considérer que la réservation est annulée.

• Le paiement peut être effectué par chèque bancaire ou postal à l'ordre de S.A.R.L. Les Mancellières, par chèques vacances, par mandat cash, par virement bancaire ou par C.B.

• En juillet et août, les locations ne sont consenties que par période d'une semaine complète (du samedi 16h au samedi 10h). En dehors de cette période vous avez la possibilité de louer à partir de 1 nuit minimum.

• La location est personnelle, il est interdit de sous louer ou de céder l'emplacement à un tiers.

• Toute modification du nombre de personnes pouvant entraîner une variation du montant de la redevance en plus ou en moins doit être signalée à l'arrivée (taxe de séjour, personne supplémentaire par rapport à la capacité du locatif). En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat sera résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au loueur.

• Le camping Les Mancellières, doit être avisé de tout retard éventuel de votre arrivée, afin de conserver votre location. Le gestionnaire se réserve la possibilité de disposer de l'emplacement prévu s'il restait sans nouvelles 24 heures après la date prévue. Les règlements effectués ne seront pas remboursés.

• **Pour les locations, une caution de 200 € est demandée pour couvrir les éventuels dégâts, ainsi qu'une caution supplémentaire de 60 € pour couvrir d'éventuels frais de nettoyage en fin de location, elles sont restituées le jour du départ suivant l'état des lieux.**

Conditions d'annulation

Location mobil-home :

• Pour tout séjour annulé plus de 30 jours avant la date d'arrivée, la totalité des sommes versées restera acquise au camping.

• Pour tout séjour annulé dans les 30 jours précédents la date d'arrivée, pour quelques raisons que ce soit, la totalité du montant du séjour réservé sera redevable et restera acquise au camping.

ARRHES hébergement :

25 % du montant total du séjour + frais de dossier par location : 20€
Ou 30€ si dossier Vacaf

ARRHES emplacement nu : 100€ + frais de dossier par location : 20€
Ou 30€ si dossier Vacaf

Assurance annulation recommandée « campezt couvert »

3% du coût du séjour hors frais

De dossier et taxes de séjour : oui non

Ci-joint mon versement de : €

Pour la réservation d'une location ou d'un emplacement

Location emplacement nu :

• Pour tout séjour annulé, non consommé, l'acompte et les frais de dossier resteront acquis au camping.

Assurance annulation et interruption (recommandée) :

Nous vous recommandons fortement de souscrire l'assurance pour bénéficier du remboursement des frais de séjour (selon les conditions générales de l'assurance). Cette assurance est facultative et représente 3 % du coût du séjour.

- En cas d'annulation ou d'interruption de séjour, la responsabilité du camping ne saurait être engagée. De ce fait, cela ne donnera lieu à aucun remboursement de la part du camping.

- La prime d'assurance doit être payée intégralement à la réservation du séjour et est non remboursable.

- L'assurance annulation et interruption rembourse l'intégralité des sommes versées avant l'arrivée du séjour et le montant du séjour non utilisé au prorata temporis en cas de retour prématuré (hors frais de dossier et taxe de séjour).

- En cas de sinistre, vous devez aviser la compagnie sous 5 jours.

- Les conditions générales d'annulation complètes sont disponibles sur simple demande ou consultable en ligne sur www.campezcouvert.com et sur notre site www.lesmancellieres.com

LES VISITEURS

Ils doivent obligatoirement se présenter à l'accueil avant de pénétrer dans le camping, laisser leurs véhicules à l'entrée et s'acquitter du tarif visiteur. Ils sont sous la responsabilité de ceux qui les reçoivent.

PRISES DE VUE, VIDEO

Nous pouvons être amenés à vous prendre en photo pour refaire nos publicités.

Si vous ne le souhaitez pas, il faudra nous le notifier par courrier recommandé, avant votre arrivée.

LES ANIMAUX

Les chiens de catégorie 1 et 2 sont strictement interdits. Seuls les chiens et les chats tenus en laisse sont acceptés (le carnet de vaccinations vous sera demandé dès votre arrivée).

Ils ne devront jamais rester seuls dans la location.

L'ESPACE AQUATIQUE

Le port du maillot de bains ou du boxer est obligatoire (short de bain interdit).

Les barbecues électriques sont interdits

Si pour des raisons indépendantes de notre volonté (intempérie, qualité des eaux, etc...) le parc aquatique devait être fermé, cela ne pourra donner lieu à remboursement.

MODE DE REGLEMENT

- Chèque à l'ordre : SARL LES MANCELLIERES
 Chèques vacances (notez sur chaque chèque nom et adresse du titulaire)
 Mandat
 Carte bancaire
 Virement bancaire

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de location et m'engage à prendre connaissance du règlement intérieur dès mon arrivée et de m'y conformer.

A, le

Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »